



INSTRUCTEUR EXAMINATEUR

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**Rôle auprès de l'ACPS: Instructeur
Examineur (IE)**

**Sections: 1. L'Instructeur Examineur et l'ACPS
2. Le rôle de l'Instructeur Examineur**

Révision : Mai 2026

AVANT-PROPOS

L'Association canadienne de parachutisme sportif (ACPS) est heureuse de fournir le présent Document de référence de l'Instructeur Examineur (IE) dans le cadre du programme général de parachutisme sportif au Canada.

Cette version de 2018 du Document de référence de l'Instructeur Examineur (IE) est une mise à jour de la version de 2010. Si vous avez des questions, des suggestions, des corrections ou des renseignements supplémentaires portant sur ce document ou tout manuel de l'ACPS, veuillez écrire à cwc@cspa.ca pour nous permettre d'étudier vos idées.

Ce manuel à l'intention des instructeurs examineurs est basé sur de nombreuses années d'expérience au travers des programmes canadiens et a été réécrit à la lumière des nombreux changements survenus dans le sport depuis l'évolution du système de certification en 2005. D'importantes ressources financières et humaines ont été affectées afin de perfectionner ce programme de façon à répondre aux besoins de la communauté de parachutisme.

Le Document de référence de l'Instructeur Examineur est conçu pour assister les instructeurs seniors dans leur apprentissage quant à la façon de faire passer des examens et de remplir les documents nécessaires pour les parachutistes de tous les niveaux.

Le Programme de certification des entraîneurs de l'ACPS est l'un des plus complet en parachutisme sportif dans le monde. Nous espérons sincèrement que vous tirerez pleinement avantage des bienfaits offerts par ce manuel et les cours de certification propres au parachutisme canadien.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

L'ACPS tient à souligner à ses lecteurs que cette publication a été préparée à titre d'information uniquement. La publication des renseignements contenus dans ce document ne vise pas à être utilisée comme une représentation ou une garantie à l'effet que ceux-ci ont été approuvés ou testés par l'ACPS et qu'ils conviennent à une utilisation générale ou particulière par ses lecteurs. Les lecteurs sont avisés qu'ils ne doivent nullement se fonder sur les renseignements publiés dans le présent document, à moins d'avoir obtenu un avis compétent à l'effet que ces renseignements conviennent à une utilisation particulière.

L'utilisation ou la reproduction de l'information présentée dans le présent document est interdite sans consentement écrit de la part de l'ACPS. Toute personne qui utilise ou reproduit l'information publiée dans le présent document sans le consentement écrit de l'ACPS assume la responsabilité et sera tenue responsable de toute perte ou tous dommages, quelque en soit la raison, survenant d'une telle utilisation ou reproduction.

L'acquisition des compétences nécessaires pour une exécution en toute sécurité d'activités de parachutisme sportif ne constitue pas un processus par lequel l'instruction sans assistance est recommandée ou considérée satisfaisante. Il en va de même pour le processus d'acquisition des

compétences nécessaires pour l'entraînement ou l'inspection de techniques de parachutisme sportif. L'anticipation liée au fait d'obtenir des programmes offerts par des individus certifiés et adéquatement qualifiés est recommandée que vous en soyez à vos tous débuts dans l'apprentissage des compétences ou que vous appreniez à enseigner les compétences aux autres.

Remarque: Dans tous les cas, les renseignements contenus dans la version actuelle du MIP 1 surpassent toute information contenue dans ce document et prévalent sur celle-ci. Veuillez-vous référer à la dernière version du MIP 1 que vous pourrez trouver sur le site Web de l'ACPS au <http://www.acps.ca/>

REMERCIEMENTS

La mise à jour de 2018 de ce manuel a été réalisée par Daniel Grant et Burk Reiman et le CWC. La mise à jour comprend le retrait de références aux anciennes nominations d'administrateur de certification et examinateur de carnet de sauts, en plus de clarifications générales quant aux changements récents aux systèmes de certification et d'octroi des brevets.

À l'origine, ce manuel était basé en grande partie sur le Manuel de l'instructeur B (février 2000), qui avait été rédigé entre 1995 et 1998 par le CTE, avec la contribution de Tony Mercer, Tom Pfeifer, Rob Hutchinson et Marc-André Simard. L'ACPS voudrait remercier les personnes suivantes qui ont contribué à l'élaboration de la première version du Manuel de l'instructeur B: Joe Ablitt, Gary « Duff » Boyd, Eric Bradley, John Davies, Duncan Grant, Tom McCarthy, Howard Summerfeld, Bob Wright et Mike Zahar.

Ce manuel a été originalement compilé et édité par Scott McEown. Le Document de référence de l'Instructeur Examineur de 2008-2009 et l'élaboration du programme d'Instructeur Examineur ont été commandités par le CTE, Derek Orr, Mario Prévost, Rob Hutchinson et Scott McEown.

Un merci sincère à Brian diCenzo et Martin Yergeau pour avoir révisé ce document et avoir offert des ajouts.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

2024 - Ajout de l'annexe III - Vérification du carnet de sauts

2018 - Nouvelle publication

TABLE DES MATIÈRES

BIENVENUE PARMIS LES INSTRUCTEURS EXAMINATEURS DE PARACHUTISME	5
SECTION 1: L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR ET L'ACPS	7
1.1 INTRODUCTION ET APERÇU	7
1.2 L'ACPS ET LE MODÈLE D'ENTRAÎNEMENT DE L'ACE	10
SECTION 2: LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR	12
2.1 LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR DANS LE PARACHUTISME	12
2.1.1 L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR, UN EXEMPLE À SUIVRE	13
2.1.2 LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR AU CENTRE DE PARACHUTISME	14
2.2 RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR DANS LE SYSTÈME DE BREVETS DE L'ACPS	14
2.2.1 BREVETS	14
2.2.2 ANNOTATIONS.....	20
2.2.3 ÉVALUATION DES SÉRIES EN VUE DE L'OBTENTION DES BREVETS	22
2.3 LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR DANS LES CERTIFICATIONS.....	23
2.3.1 EXIGENCE DE PORTFOLIO POUR LES CANDIDATS AUX CERTIFICATIONS D'ENTRAÎNEUR ET D'INSTRUCTEUR.....	23
2.3.2 CERTIFICAT DE SAUTS DE DEMONSTRATION	24
ANNEXE I - ANNOTATION POUR SAUT DE NUIT	26
EXAMEN – ANNOTATION POUR SAUT DE NUIT	29
ANNEXE II - ANNOTATION POUR SAUT À L'EAU.....	30
EXAMEN – ANNOTATION POUR SAUT A L'EAU.....	35
ANNEXE III - VERIFICATION DU CARNET DE SAUTS	36

BIENVENUE PARMIS LES INSTRUCTEURS EXAMINATEURS DE PARACHUTISME

Le poste d'Instructeur Examineur (IE) fournit l'autorité et la formation nécessaires pour offrir les services suivants à la communauté de parachutisme canadien, services qui ne sont pas couverts par les autres certifications à l'intention des instructeurs et des entraîneurs:

- Faire passer les examens menant à l'obtention d'un brevet
- Faire passer les annotations
- Signer les demandes de brevet
- Signer l'atteinte de certaines exigences pratiques pour le portfolio de candidat au titre d'entraîneur ou d'instructeur
- Être admissible à participer au séminaire de formation pour directeur de cours (lorsque des préalables additionnels auront été satisfaits)
- Aider à superviser les exigences de maintien de certification des entraîneurs et des instructeurs

Il n'existe pas de cours permettant à un candidat qualifié (voir les préalables) de devenir Instructeur examineur. Les candidats intéressés et préqualifiés doivent réaliser plusieurs tâches sur le terrain sous le mentorat d'un Instructeur évaluateur existant. On recommande aux candidats de trouver un mentor expérimenté et responsable qui prendra le temps requis pour montrer et expliquer exactement ce qui doit être fait, pour permettre au candidat de bénéficier de ses connaissances et de son expérience.

Lorsque les tâches sont réalisées, le portfolio correspondant doit être envoyé au bureau national de l'ACPS pour vérification et certification, de même que les frais de traitement de la certification établis par l'ACPS. Une fois le traitement réalisé, le bureau national de l'ACPS émettra une carte d'affiliation mise à jour et le candidat sera réputé Instructeur Examineur certifié.

Formation d'Instructeur Examineur et cheminement en vue de la certification

Préalables	Portfolio	Évaluation de l'IE
Brevet C	Consulter le manuel de référence de l'IE	*Voir le site Web pour de plus amples détails, http://www.acps.ca
Être IC certifié.	Examen à livre ouvert pour le brevet A	
Être IR certifié.	Examen à livre ouvert pour le brevet B	
Choix de: Instructeur largueur certifié, IPAC certifié, E2 certifié	Examen à livre ouvert pour le brevet C	
	Formation pour l'administration de l'annotation pour sauts de nuit	
	Formation pour l'administration de l'annotation pour sauts à l'eau	
	Recevoir un briefing de révision des procédures d'urgence de niveau B et C	
	Faire passer un examen en vue de l'obtention d'un brevet sous supervision	
	Recevoir une formation sur l'examen des documents	

SECTION 1: L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR ET L'ACPS

Après avoir complété cette partie, vous devriez être bien préparé à:

- Décrire le modèle d'instruction et d'entraînement de l'ACPS et expliquer comment il s'harmonise avec le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) administré par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).
- Discuter des avantages à suivre un cours théorique de l'ACE dans le cadre du PNCE.
- Déterminer les critères nécessaires pour être admissible à la certification d'IE de l'ACPS.
 - Les préalables nécessaires pour prendre part au mentorat.
 - Les exigences pratiques nécessaires à l'obtention d'une certification.
- Énoncer les privilèges, les responsabilités et l'autorité associés à la certification d'IE.
- Énoncer les compétences, les connaissances et les qualités nécessaires à la certification d'IE.

1.1 INTRODUCTION ET APERÇU

Introduction

Durant le mentorat d'instructeur examineur, vous ferez l'apprentissage d'informations qui vous permettront de progresser vers la gestion des activités administratives relatives aux certifications et aux brevets dans votre centre. Vous améliorerez par le fait même vos connaissances en parachutisme et votre niveau de vigilance. Le segment suivant décrit les préalables nécessaires à la certification, les exigences d'évaluation, les privilèges, les exigences pratiques et le processus d'obtention de la certification d'IE.

I) Préalables:

- Participant enregistré avec l'ACPS
- Brevet C
 - L'IE peut seulement faire passer les examens menant à l'obtention d'un brevet correspondant à son propre niveau; afin de faire passer un examen menant à l'obtention d'un brevet D, l'IE doit détenir un brevet D.
- Certifié:
 - IL, IC
 - IR
 - Une des suivantes :
 - IL, ou
 - IPAC, ou
 - E2

II) Compétences Pratiques:

- Faire l'examen des brevets A, B et C, à livre ouvert. Doit être corrigé par un IE jusqu'à l'obtention de la note de 100%.
- Corriger l'examen pour un des Brevets. (Noter dans le portfolio le nom du candidat, la date, la note obtenue et le nom de l'instructeur qui supervisait le tout.)

- Recevoir l'annotation pour sauts de nuit et sauts à l'eau par l'instructeur superviseur s'il ne l'a pas déjà par IE superviseur
- Recevoir des instructions sur la façon de donner les briefings pour sauts de nuit et sauts à l'eau par l'entremise de démonstrations pratiques en enseignant l'annotation.
- Recevoir un briefing/infos relatif à l'annotation procédures d'urgence « B » et « C » par l'IE superviseur par l'entremise de démonstrations pratiques en enseignant l'annotation.
- Recevoir une formation sur la façon de remplir les carnets de sauts, les portfolios et autres documents.
- Démontrer un niveau élevé de connaissances techniques tout au long du mentorat

III) Certification:

- Remplir le portfolio d'IE:
 - Dans un délai d'un (1) an
 - Effectuer 50 sauts (pour se montrer actif)
 - Présenter le portfolio complété, ainsi que les frais de traitement de la certification, au bureau national de l'ACPS

Vous n'avez pas la permission d'agir ou de signer en tant qu'Instructeur Examineur tant et aussi longtemps que le portfolio n'a pas été rempli et que vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte d'affiliation à l'ACPS de la part du bureau national.

Remarque: Si les exigences pratiques ne sont pas remplies dans l'année suivant le début du travail sur le portfolio, vous **devez** remplir une demande écrite de prolongation de la certification en utilisant la page du portfolio à cet effet. Vous devrez expliquer pourquoi les exigences pratiques n'ont pas été remplies, autrement votre tentative sera annulée. Lorsque vous postez votre demande de prolongation à l'ACPS, veuillez inclure ce qui suit:

- Une photocopie de votre portfolio d'IE pour témoigner du progrès réalisé.
- La page de demande de prolongation du portfolio remplie et signée par un IE superviseur.
- Les frais de traitement pour la demande de prolongation (les frais servent à financer les développements futurs).

Toute omission de remplir la demande ou de satisfaire aux exigences avant la date limite de prolongement fera en sorte que vous devrez reprendre les éléments pratiques aux fins d'un examen ultérieur.

IV) Privilèges de l'instructeur examineur:

Diriger

- Agir en tant qu'Instructeur en chef pour les conditions d'affiliation pour membres de l'ACPS.

- Agir en tant qu'Administrateur de Brevets (AB) ou Vérificateur de Carnet de Sauts (VCS) pour les brevets de compétences. Doit avoir un Brevet D afin d'attribuer un Brevet D.
- Agir en tant qu'Examineur de Certificat de saut de démonstration. Détenteur d'un CSD, administrer l'examen pour le CSD.

Attribuer

- Administrer et attribuer des annotations pour sauts de nuit
- Administrer et attribuer des annotations pour sauts à l'eau
- Administrer et attribuer des annotations pour la Révision des procédures d'urgence pour les brevets B et C.

V) Maintien de la certification:

Comme pour toutes les certifications d'entraîneur et d'instructeur de l'ACPS, l'Instructeur Examineur doit satisfaire aux exigences du programme de maintien de certification telles que décrites ci-dessous.

Chaque année :

Administrer un brevet.

Exigences relatives à la revalidation (jusqu'à 5 ans d'inactivité) :

Administrer un brevet sous la supervision directe d'un IE

Exigences relatives à la revalidation (5 ans et plus d'inactivité) :

Remplir un nouveau portfolio d'IE.

VI) Occasions de perfectionnement professionnel

Les nouvelles informations et les mises à jour peuvent être communiquées par le magazine CanPara ou le site Web ou les courriels de l'ACPS. Les entraîneurs et les instructeurs sont fortement encouragés à participer à autant d'événements suivants que possible:

- Le Symposium de parachutisme bi-annuel organisé par la PIA (Parachute Industry Association)
- La Sport Leadership Conference (conférence sur le leadership sportif)
- Les ateliers et les cours en ligne du PNCE
- Les portes ouvertes et les ateliers du CTE
- Les activités de formation offertes par l'ACPS
- Les formations offertes par les fabricants
- Les formations et l'entraînement offerts par les athlètes avancés ou les compétiteurs dans leur discipline de parachutisme

1.2 L'ACPS ET LE MODÈLE D'ENTRAÎNEMENT DE L'ACE

L'ACPS et le PNCE sont partenaires depuis le début des années 1980 et le parachutisme a été l'un des premiers sports à intégrer le modèle du PNCE à son entraînement. Le Document de Référence de l'entraîneur 1 contient le modèle d'entraînement de l'ACPS et l'ACE, c'est pourquoi nous recommandons à l'Instructeur Examineur de revoir cette documentation durant son processus de mentorat. De plus, le site internet du PNCE devrait être consulté périodiquement pour prendre connaissance des renseignements récents.

Le Casier du PNCE peut être réglé de manière à envoyer les courriels du PNCE aux entraîneurs et aux instructeurs. Si le candidat au rôle d'Instructeur Examineur n'a pas consulté son Casier depuis un moment, nous lui recommandons de revoir son dossier. Pour réinitialiser votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe, veuillez contacter l'administrateur de certification de l'ACPS.

Les instructeurs examineurs devraient consulter la version la plus récente du MIP 1 ou des manuels d'entraînement et d'instruction pour obtenir des conseils et des renseignements à jour.

Certifications ACPS/PNCE

Entraîneur 1 (E1) : L'E1 accompagne les novices dans leur progression selon la grille des habiletés (Progression du novice – Habiletés de base). Il s'agit du niveau d'entrée pour toutes les autres certifications de l'ACPS. La formation se donne en trois jours au centre de parachutisme. Pour obtenir sa certification, le candidat doit également réaliser une évaluation en ligne de l'ACE sur la prise de décisions éthiques.

Entraîneur 2 (E2) : L'E2 accompagne principalement les parachutistes de niveau récréatif dans leur progression selon la grille des habiletés (Progression du novice – Habiletés avancées). La formation se donne en trois jours au centre de parachutisme.

Entraîneur dans le contexte Compétition-Développement (ECD): L'entraîneur CompDev entraîne principalement des athlètes développant leurs capacités compétitives de l'introduction à l'étape de la compétition (se référer au Plan de vol). L'entraînement pour la certification du CompDev est une formation de 3 jours, consistant à prendre un cours basé sur les Prises de Décisions Éthiques et six modules PNCE.

Certifications additionnelles de l'ACPS

Note: Ces certifications ne font pas présentement partie de l'association ACPS/ACE et de ce fait ne font pas partie de l'accréditation du PNCE.

Entraîneur 3 (E3) : L'E3 accompagne principalement des parachutistes de niveau avancé dans leur progression en vue d'acquérir des habiletés avancées propres à leur discipline. La formation en vue de cette certification est autodirigée sous la direction du CTE.

Instructeur largueur (IL) : L'IL largue les élèves au moyen des méthodes de DAI ou de SOA. La formation se donne en trois jours au centre de parachutisme. La formation est adaptée en fonction de l'équipement et l'aéronef utilisés au centre de parachutisme, ainsi que du type de progression qui y est privilégié.

Instructeur largueur restreint (ILR) : Ce type d'IL autorise les élèves à sortir de l'avion, mais il ne largue pas d'élèves au moyen des méthodes de DAI ou de SOA. Le CTE a créé cette certification restreinte pour s'adapter aux besoins des centres de parachutisme qui n'ont pas recours aux méthodes de largage DAI ou SOA. La formation est la même que celle de l'instructeur largueur, mis à part le largage d'élèves au moyen des méthodes de DAI ou de SOA.

Instructeur de progression assistée en chute libre (IPAC) : L'IPAC forme les élèves dans le cadre du programme PAC. La formation se donne en cinq jours. La formation est adaptée à l'équipement et l'aéronef utilisés au centre de parachutisme, ainsi qu'au programme de progression qui y est privilégié.

Instructeur en classe (IC) : L'IC assure la formation au sol des élèves du cours de premier saut, du programme de chute libre graduelle ou du programme de progression assistée en chute libre. La formation se donne en trois jours. Le contenu du cours est axé sur les techniques et les installations propres au centre de parachutisme.

Instructeur Examineur - IE: Il s'agit d'une notation d'examineur dans laquelle l'IE peut administrer les annotations, les examens de brevets et approuver la complétion du portfolio de certifications et les exigences de maintien de certification. L'IE peut également servir d'instructeur en chef pour les membres de l'ACPS.

Instructeur radio (IR) : L'IR effectue un contrôle au sol des élèves-parachutistes à l'aide des méthodes de communication approuvées qui sont décrites à la sous-section 3.13 des recommandations techniques. La formation technique est offerte au cours de la formation d'IL, d'E1 ou d'IC. L'entraînement spécifique complémentaire est donné au centre de parachutisme sous supervision directe.

Personne-Ressource (PR) : Un PR forme les candidats aux certifications d'entraîneur et d'instructeur. Il doit d'abord assister à un séminaire de formation pour personne ressource. La formation se donne en trois jours, sous la direction d'un Formateur de responsables du développement des entraîneurs. Pour vous inscrire à un programme de formation, communiquez avec le CTE.

Voir MIP 1 pour connaître les exigences actuelles pour les certifications, les portfolios et maintien de certification.

SECTION 2: LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR

L'Instructeur Examineur doit posséder une expertise technique approfondie dans toutes les sphères du parachutisme sportif. Il doit également avoir une bonne connaissance de la grille des habiletés de l'ACPS, c'est-à-dire de l'ordre de progression et des annotations requises à chaque niveau.

Quelles qualités recherche-t-on chez un instructeur examineur? D'abord et avant tout, il doit être une personne responsable et prôner par l'exemple en démontrant un haut niveau de professionnalisme, de déontologie, d'intégrité, de compétences techniques et de souci en matière de sécurité personnelle. En ce qui concerne ses responsabilités, l'Instructeur Examineur doit faire en sorte que les parachutistes vivent une expérience agréable et inoubliable, et ce, sans compromettre leur sécurité. De plus, il s'assure de maximiser l'apprentissage de chacun en établissant des objectifs clairs et réalistes.

L'Instructeur Examineur doit manifester un intérêt sincère à travailler avec des élèves et des débutants en parachutisme et à les aider à progresser.

À titre d'instructeur pour l'ACPS, vous représentez l'ACPS. Ainsi, vous avez la responsabilité de promouvoir, de respecter et de mettre en pratique les règlements généraux de sécurité et les recommandations techniques (MIP 1), ainsi que tous les autres aspects du sport de l'association, et d'encourager vos pairs à faire de même.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que votre approche doit être professionnelle. Vous devez toujours faire ce qui est dans l'intérêt primordial des parachutistes, particulièrement en ce qui concerne les élèves, qui doivent apprendre les habiletés de base nécessaires pour faire du parachutisme en toute sécurité.

2.1 LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR DANS LE PARACHUTISME

L'Instructeur Examineur est un instructeur expérimenté qui possède les habiletés et les connaissances nécessaires pour superviser la progression des débutants, des nouveaux entraîneurs et des instructeurs. Il lui incombe une grande responsabilité, celle de représenter notre sport auprès de notre plus précieux atout: nos nouveaux et futurs parachutistes. De plus, il fait office de guide pour les autres entraîneurs et instructeurs qui voudront peut-être un jour suivre ses pas. Ainsi, l'attitude de l'Instructeur Examineur se reflète dans celle de ses élèves et de ses collègues instructeurs. Vous aurez une énorme influence sur eux considérant que la formation est essentielle pour l'avenir du parachutisme sportif au Canada. Il sera donc important de vous tenir au courant des développements et des changements qui s'opèrent dans ce domaine et de vous servir des renseignements les plus à jour présentés dans les manuels d'information du parachutiste (MIP) de l'ACPS et sur son site Web. Il ne faut ménager aucune occasion de se perfectionner en tant que parachutiste et instructeur/entraîneur.

Votre principal rôle est de veiller à la sécurité et au plaisir de votre élève – c'est essentiel. Vous devrez également vous assurer que les instructeurs et les autres membres du personnel qui travaillent avec vous assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs élèves, du centre de parachutisme, ainsi que de l'ACPS, de ses règlements généraux de sécurité et de ses recommandations techniques. Enfin, vous êtes spécifiquement chargé par l'ACPS de maintenir l'intégrité de la progression, des annotations, des brevets et des systèmes de certification.

Lorsque vous apposez votre signature sur un document, vous confirmez que le parachutiste a les compétences et les connaissances requises pour l'annotation, le brevet ou la certification en question. Si ce n'est pas le cas, ne signez pas le document.

2.1.1 L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR, UN EXEMPLE À SUIVRE

En tant qu'instructeur examineur, les élèves, les débutants, les entraîneurs et les instructeurs se tourneront vers vous pour connaître les comportements à adopter. Les parachutistes observeront la manière dont vous préparez votre saut, le soin que vous apportez à votre équipement, votre prudence à l'égard des dangers du saut et votre comportement général. S'ils vous perçoivent comme étant quelqu'un de dur et négatif, ils ne voudront sans doute pas vous demander de l'aide.

Questionnez-vous sur:

- Votre méthode de travail avec les personnes inexpérimentées: est-ce que vous soutenez et encouragez les nouveaux parachutistes? Ou est-ce que vous les ridiculisez et parlez dans leur dos, vous moquant d'eux au bord du feu ou après leur départ?
- Vos interactions avec d'autres parachutistes confirmés: est-ce que vous respectez leur expérience ou alors vous pensez être meilleur?
- La manière dont vous répondez aux questions des spectateurs et des non-participants: répondez-vous à chaque question avec sincérité? Ou les dénigrez-vous et discréditez leurs dires parce qu'ils n'ont jamais sauté?
- Votre attitude envers les pilotes, les propriétaires du centre de parachutisme, les autres entraîneurs et les instructeurs: vous montrez-vous respectueux à l'égard des autres et de leur rôle?
- Vos commentaires à l'égard du club, du centre de parachutisme, de l'organisation provinciale et nationale et des systèmes: reflétez-vous une image positive? Agissez-vous dans l'intérêt du club/centre de parachutisme et du sport?
- Votre sincérité dans l'aide à la réussite que vous apportez aux autres.

Les comportements idéaux sont résumés par le terme « professionnel », qui respecte à la fois les individus et les organisations. C'est ce qui est recherché chez vos débutants. Il est très important que les autres entraîneurs et vous adoptiez le bon comportement pour que les débutants puissent apprendre la bonne manière de sauter et d'interagir avec ceux qu'ils rencontreront. Si vous ne faites pas preuve de professionnalisme dans tout ce que vous faites, il est très probable que les

débutants vous éviteront et qu'ils ne viendront pas vous demander de conseils. Une bonne manière de savoir quel comportement adopter est de vous souvenir du temps où vous étiez vous-même en formation: qu'avez-vous aimé ou le plus admiré chez vos instructeurs préférés?

2.1.2 LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR AU CENTRE DE PARACHUTISME

L'Instructeur Examineur joue un rôle important et vital au centre de parachutisme, où il porte plusieurs chapeaux. L'Instructeur Examineur aide les parachutistes à atteindre un niveau avancé de perfectionnement des habiletés en encourageant la participation et en fixant des objectifs de performance afin qu'ils réussissent les brevets. Il travaille avec des personnes seules et des groupes au centre de parachutisme et les aide à améliorer leurs connaissances en organisant des séminaires sur divers sujets, tels que les annotations et la sécurité. Il s'agit de la section « pratique » où l'instructeur acquiert de l'expérience dans la transmission directe d'informations au parachutiste. L'Instructeur Examineur joue un rôle majeur en aidant les élèves de niveau solo jusqu'au brevet C ou D à atteindre leur prochain niveau de certification. Voici une liste non exhaustive de ses rôles:

- aider et superviser les instructeurs et les entraîneurs ayant moins d'expérience à réussir leurs certifications
- vérifier les exigences annuelles de maintien de certification des entraîneurs et des instructeurs et en signer l'autorisation
- évaluer les candidats aux brevets de l'ACPS
- aider à développer et à gérer un programme de formation du centre de parachutisme
- donner des séminaires sur la sécurité ou le développement des compétences
- faire preuve de leadership au centre de parachutisme
- promouvoir l'ACPS
- aider les participants au parachutisme récréatif à améliorer leur niveau de perfectionnement des habiletés
- aider les participants au parachutisme récréatif à se fixer des objectifs
- veiller à ce que les règlements de l'ACPS et du centre de parachutisme soient respectés

2.2 RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR DANS LE SYSTÈME DE BREVETS DE L'ACPS

2.2.1 BREVETS

Introduction

L'ACPS est autorisée, par l'Aéroclub du Canada, à émettre des brevets de compétence en parachutisme au nom de la FAI et ce, dans l'intérêt général de l'aviation sportive au Canada. L'ACPS émet ces brevets afin de reconnaître les habiletés et les connaissances qui sont classées selon les différents niveaux de compétence.

Ces brevets (A, B, C et D) sont reconnus à l'échelle mondiale par la Fédération Aéronautique Internationale (FAI), et ce, dans l'intérêt général des propriétaires de centres de parachutisme et des parachutistes pratiquant leur sport dans différents pays.

Document de référence IE – mail 2026

Ce document est contrôlé. La seule version officielle de ce document est celle qui se trouve sur le site Web de l'ACPS.

Toutes les copies imprimées (format papier) sont des versions non officielles.

De plus, l'ACPS octroie un certificat solo reconnu à l'échelle nationale, qui vient modifier l'ancienne annotation sur le saut autonome à supervision limitée.

Le CTE a la responsabilité de mettre au point des programmes qui aident les parachutistes à accomplir les tâches propres à chaque niveau, grâce à son réseau d'entraîneurs et d'instructeurs. Dans la plupart des cas, ces entraîneurs et instructeurs s'assurent que les tâches en question ont été effectuées.

En ce qui concerne l'instructeur examinateur, voici une liste non exhaustive de ses responsabilités dans le cadre de l'administration des examens pour l'obtention des brevets:

- assurer l'objectivité des évaluations (pour maintenir la norme nationale, tous doivent respecter les critères minimaux);
- veiller à ce que les candidats soient qualifiés et compétents avant de commencer l'examen;
- encourager les candidats à consulter les guides d'étude pour bien se préparer à l'examen;
- faire passer les examens et les corriger, puis leur attribuer une note;
- vérifier et confirmer que les candidatures à l'obtention d'un brevet sont complètes et exactes et que toutes les entrées dans le carnet de sauts, y compris les annotations requises pour le brevet demandé, sont justes et signées par un détenteur de la certification concernée.

Le MIP 1 contient les exigences requises pour chacun des brevets et pour le certificat solo.

Conditions d'admissibilité

Les compétences requises (habiletés en parachutisme) pour l'obtention d'un brevet doivent être vérifiées par une personne qualifiée nommée par l'ACPS à cette fin. Un entraîneur, un instructeur, un gréeur (pour le pliage) ou un juge peut être habilité à signer en tant que personne qualifiée.

Les normes des brevets ont été élaborées sur plusieurs années. Elles sont conçues pour évaluer les connaissances techniques et les habiletés requises à chaque niveau. Il vous incombe d'encourager et d'aider chacun des sauteurs, de sorte qu'ils réussissent tous à obtenir leur brevet – une réalisation très importante. Comme ces brevets sont reconnus à travers le monde, aucun compromis ne devrait être fait quant au respect des normes.

Vous avez deux rôles importants à jouer dans le système d'octroi des brevets: faire passer les examens et évaluer le style et la série de manœuvres des candidats. N'oubliez pas qu'il est important de bien expliquer aux candidats ce qui est attendu d'eux et en quoi consistent les critères d'évaluation avant qu'ils n'effectuent leur saut d'évaluation.

Le candidat doit démontrer ses habiletés dans les catégories suivantes:

1. Préparation

Selon la grille des habiletés

2. En montée

Selon la grille des habiletés

3. Chute libre

Les sauts de chute libre nécessaires à l'obtention d'un brevet doivent être effectués en contrôle. L'expression « en contrôle » signifie ici que le parachutiste maîtrise sa position sans aide et ce, depuis la sortie de l'avion jusqu'au déploiement de son parachute. Il doit maintenir une position stable lors du déclenchement du déploiement du parachute.

Lorsqu'il remplit son carnet de sauts, il doit tenir compte des pénalités dans le temps qu'il inscrit pour chaque manœuvre en chute libre (temps corrigé).

Il doit également inscrire l'altitude de sortie et la durée de la chute libre pour chaque saut, en plus de calculer le temps de chute accumulé.

4. Contrôle de la voilure

Les sauts de précision à l'atterrissage nécessaires à l'obtention d'un brevet doivent être effectués en contrôle. L'expression « en contrôle » signifie ici que le parachutiste maîtrise son approche vers une cible prédéterminée en exécutant des virages avec un minimum d'oscillation.

Le parachutiste doit inscrire la distance entre le point d'atterrissage et le centre de la cible dans son carnet de sauts. Les sauts de précision sont requis pour différents niveaux de brevet. On doit y inscrire toute distance raisonnablement mesurable.

Ces sauts doivent être faits sans assistance, c'est-à-dire sans l'aide d'un instructeur ou entraîneur tant au repérage qu'à l'atterrissage. Tout atterrissage effectué avec l'assistance directe d'un instructeur ou d'un entraîneur n'est pas admissible.

5. Équipement

Selon la grille des habiletés

6. Connaissances techniques

Certaines connaissances techniques sont essentielles à la mise en application des habiletés pratiques. Avant de présenter toute demande de brevet, les candidats doivent passer un examen afin d'évaluer leurs connaissances techniques. Les sujets à étudier se trouvent dans les versions les plus récentes du MIP 1, MIP 2A, 2B et 2C.

Évaluations

Tout examen écrit ou oral et toute démonstration des habiletés pratiques sont déterminés selon le niveau des habiletés associées au brevet désiré.

Chaque certificat ou brevet comporte ses propres normes de performance qui sont identifiées plus loin dans cette section. Avant de pouvoir faire un examen écrit pour un brevet, toutes les habiletés pratiques requises doivent avoir été démontrées sous l'observation d'un entraîneur ou instructeur titulaire de la certification appropriée, qui appose ensuite sa signature dans le carnet de sauts. Vous trouverez une liste des certifications requises pour chaque tâche à la section des Annotations, ci-dessous. Lors du traitement d'une demande, une attention particulière est accordée aux inscriptions au carnet de sauts portant sur des qualifications pratiques propres au brevet désiré.

Avant de permettre à un individu de passer un examen menant à l'obtention d'un brevet, vous devez vous assurer que celui-ci respecte toutes les exigences de sauts et que toutes les annotations pertinentes ont été signées. Il pourrait être utile de poser au candidat quelques questions préliminaires portant sur les connaissances qu'il doit impérativement avoir. S'il n'arrive pas à produire les bonnes réponses, vous devriez lui recommander d'étudier plus en profondeur, en plus de lui fournir des références et des conseils appropriés avant de lui permettre de passer l'examen.

Les examens sont conçus pour évaluer les connaissances d'un candidat dans chacune des six catégories d'habiletés en parachutisme. La plupart du contenu des examens provient du MIP 1, du MIP 2A et du MIP 2B. Des guides d'étude sont disponibles au bureau de l'ACPS ou dans la section Apprenez du site Web (www.acps.ca).

Quelques remarques:

- Les examens sont passés sous la supervision directe de l'Instructeur examineur. Les résultats des examens écrits seront immédiatement inscrits à la section concernant la demande de brevet sur le formulaire d'examen. Le candidat qui échoue à son examen écrit devra attendre au moins 14 jours avant de pouvoir repasser l'examen. Les demandes terminées sont valides pour une période de 30 jours seulement, après quoi elles viennent à échéance et doivent être rédigées de nouveau.
- Installez le candidat dans un lieu confortable et tranquille, loin du bruit des avions ou de l'aire d'atterrissage.
- Voici quelques recommandations pour la passation des examens:
 - Demandez au candidat d'écrire ses réponses en MAJUSCULES (p. ex., A, B, C, D). Cela va aider à éviter la confusion entre les lettres.
 - Informez-le qu'il ne doit RIEN ÉCRIRE sur la feuille de questions d'examen.
 - S'il ne comprend pas le sens d'une question, recommandez-lui de ne pas y répondre et de passer à la question suivante. Il se peut que la question se clarifie plus tard ou après avoir lu d'autres questions.

- Le candidat a le droit de demander des éclaircissements sur une question. Toutefois, l'Instructeur Examineur NE DOIT PAS le diriger vers une réponse. Si le candidat ne comprend pas des mots techniques ou une définition, cela peut indiquer qu'il lui serait nécessaire d'approfondir son étude.
 - L'examen ne devrait pas durer plus de deux heures. S'il faut plus de temps, vous pouvez vous demander si le candidat connaît bien la matière.
 - Si le candidat est analphabète ou si sa langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais et qu'il n'est pas en mesure de lire les questions ou d'écrire les réponses, vous pouvez lui faire passer l'examen à l'oral ou demander à quelqu'un d'écrire à sa place (cela peut être-vous). Lorsque quelqu'un écrit à la place du candidat, cette personne doit faire attention de ne pas solliciter de réponses. Seul l'Instructeur Examineur peut apporter des éclaircissements.
- L'Instructeur Examineur détermine si la demande de brevet remplit toutes les exigences et comporte toutes les qualifications requises. En général, chaque membre est associé à au moins un Instructeur examineur. Les tâches de l'Instructeur Examineur consistent à s'assurer que le formulaire de demande de brevet est rempli correctement et de vérifier systématiquement toutes les signatures approuvant les annotations et la réalisation de tous les sauts requis. Un entraîneur ou un instructeur titulaire de la certification appropriée doit avoir été témoin de toute démonstration d'habiletés pratiques. L'Instructeur Examineur doit s'en assurer.
 - Avant de signer le formulaire de demande de brevet, l'Instructeur Examineur doit vérifier le carnet de sauts et la fiche d'annotations officielle de l'ACPS pour s'assurer que le candidat possède toutes les qualifications générales et les annotations requises. La fiche d'annotations est disponible sur le site Web. Le formulaire de demande de brevet, à la section Annotations, peut également être utilisé.
 - Les débutants devront d'abord passer l'examen écrit pour le brevet concerné et discuter tout de suite après de leur résultat avec l'instructeur examineur. Voici quelques recommandations pour assurer la bonne conduite de ce processus:
 - Une fois qu'un candidat a terminé son examen écrit, demandez-lui si une question lui a posé un problème de compréhension. Si c'est le cas, clarifiez la question et accordez au candidat du temps additionnel pour qu'il retravaille sa réponse.
 - En vous servant de la clé de correction, corrigez chacune des questions en marquant les réponses incorrectes d'un crochet ou d'un tiret. Assurez-vous que le candidat ne puisse pas voir la clé de correction; elle doit rester privée et confidentielle.
 - Pour chaque réponse erronée, demandez au candidat de relire la question et de réfléchir à la réponse attendue. Vous pouvez donner des précisions sur la question, mais faites attention à ne pas donner des pistes pour la réponse.
 - Comptabilisez toutes les bonnes réponses, convertissez le tout en pourcentage et écrivez le résultat final comme indiqué sur la feuille d'examen du brevet.

- Inscrivez le score et le pourcentage sur la première page du feuillet de réponses du candidat. Assurez-vous que la bonne date apparaît sur la page, puis apposez votre signature. Demandez au candidat de signer lui aussi le document.
- Pour le certificat solo et les brevets A et B, les exigences doivent être vérifiées; l'Instructeur Examineur doit apposer ses initiales et sa signature sur le formulaire de demande de brevet avant que les documents requis soient envoyés à l'ACPS.
- Félicitez les candidats qui ont réussi l'examen et assurez-vous de revenir sur les réponses incorrectes. L'examen ne vise pas uniquement à tester les connaissances actuelles des candidats, mais aussi à déterminer les connaissances manquantes et à y remédier.
- Si un candidat échoue, discutez avec lui des points à travailler, dirigez-le vers le matériel didactique approprié et encouragez-le à passer plus de temps à étudier. Il peut reprendre l'examen, mais après un minimum de 14 jours.
- Les examens doivent être conservés en toute confidentialité et en toute sécurité, et ce, en tout temps. Une mauvaise administration ou distribution des examens et des feuillets de réponses peut se traduire par le retrait de la certification d'instructeur examineur.

Modalités administratives:

- Assurez-vous que le candidat sait ce qu'il lui reste à faire pour obtenir son brevet (par exemple, effectuer un paiement à l'ordre de l'ACPS, fournir son adresse postale, etc.)
- Le candidat est responsable de faire parvenir sa demande complète au siège social de l'ACPS dans les 30 jours suivant la date de l'examen.

REMARQUES:

1. Pour les brevets C et D, des copies du carnet de sauts contenant les sauts de qualification et les autres documents requis DOIVENT être envoyés à l'ACPS.
2. Assurez-vous que la carte des annotations de l'ACPS ou le carnet de sauts a été rempli par la personne désignée.

2.2.2 ANNOTATIONS

À titre d'instructeur examinateur, vous devez bien connaître les annotations et vous tenir à jour des derniers développements en la matière. Ainsi, si on vous demandait d'effectuer la tâche d'une annotation, vous auriez les connaissances requises pour y parvenir. Comme indiqué dans le MIP 1, l'Instructeur Examineur est chargé de veiller à ce que le candidat possède un degré satisfaisant des connaissances techniques et des compétences requises avant de signer la carte des annotations.

Les autres annotations que vous pourrez signer sont les suivantes: voilure sportive, révision des procédures d'urgence, saut de nuit et saut à l'eau. Pour chacune d'entre elles, il est primordial que le candidat acquière des connaissances préalables par l'expérience, la discussion et la lecture de la documentation pertinente dans les MIP. Une fois que vous vous serez assuré que le candidat a les prérequis, posez-lui des questions, à l'oral ou à l'écrit, pour tester ses connaissances. S'il faut évaluer une habileté technique, vous devez lui demander d'effectuer une démonstration.

En plus de la formation pratique, il y a des compétences de bases précises pour lesquelles le parachutiste a besoin d'être certifié ou « annoté ». Ces annotations contiennent des procédures de formations spécifiques concernant les compétences comme le pliage de la voilure principale, les sauts de nuit et à l'eau, le saut de qualification solo et la formation en chute libre (à deux et en groupe). Pour un parachutiste, les habiletés requises pour chaque annotation seront testées par un instructeur/entraîneur et signées pour cette activité particulière.

Pour obtenir une annotation, vous pourriez avoir à faire un test écrit, à répondre à des questions orales, à assister à une séance d'information, à effectuer une épreuve pratique ou à être évalué par l'une ou l'autre de ces méthodes combinées. L'annotation est évaluée et approuvée par le titulaire de la certification appropriée. Une liste des certifications requises pour chaque annotation est présentée ci-dessous. Avant de pouvoir faire un examen écrit pour un brevet, toutes les annotations requises doivent avoir été obtenues.

Si le carnet de sauts du candidat ne comporte pas de fiche d'annotations, celui-ci peut s'en procurer une sur le site Web de l'ACPS. Les annotations requises pour chaque brevet se trouvent également dans les livrets des brevets, que l'Instructeur Examineur examine et signe.

Lorsqu'un candidat effectue un saut dans lequel il a démontré les exigences requises pour l'obtention d'un brevet, il doit l'écrire comme tel dans son carnet de sauts et demander la signature d'un titulaire de la certification appropriée qui a été témoin de ce saut. Veillez à ce que la signature du titulaire de la certification appropriée soit lisible et que le numéro d'ACPS et de certification soient inscrits à CHAQUE saut consigné dans le carnet de sauts, et NON PAS le numéro de brevet. La signature d'un pilote titulaire d'un numéro de permis de Transports Canada n'est pas acceptable à des fins de certification.

Les annotations permettent de montrer la compétence d'un candidat dans des sphères spécifiques du parachutisme. Les annotations sont évaluées par un test oral, écrit ou pratique. L'Instructeur Examineur est qualifié pour certifier un grand nombre d'annotations, y compris les annotations en vertu des certifications détenues:

Voir le site Web de l'ACPS pour les annotations actuelles.

Tiré du MIP 1, section 6:

« La personne détenant le privilège de signer est chargée de veiller à ce que le candidat possède un degré satisfaisant des connaissances techniques et des compétences requises avant de signer la carte des annotations ou le carnet de sauts du candidat. »

Alors, posez des questions et demandez au candidat de faire les démonstrations nécessaires. N'apposez pas votre signature juste parce que le candidat est votre ami ou parce que vous avez peur de heurter la personne. Si vous avez des doutes, demandez conseil à l'instructeur en chef ou à l'administrateur de certification de l'ACPS.

La révision des procédures d'urgence (du certificat solo au brevet C)

- Les procédures d'urgence, qui sont enseignées au cours de premier saut par un instructeur en classe, sont l'application pratique de l'évocation des procédures d'urgence: libération et activation du parachute de secours.
- Elles sont révisées par un instructeur en classe à l'aide d'un harnais d'entraînement, d'un harnais suspendu, d'un véritable équipement de parachutisme, de fausses poignées, etc.

- La révision des procédures d'urgence traite des situations inhabituelles et des situations d'urgence et de la façon de les gérer.
- Parcourez les cinq étapes de la grille des habiletés: préparation, équipement, en montée, chute libre et contrôle de la voile.
- *Voir le MIP 1 ou le site Web de l'ACPS pour une description détaillée et mise à jour de cette révision et pour savoir comment la réaliser.*
- Ce n'est pas un sujet que vous pouvez couvrir en quelques minutes. Prenez le temps de discuter de façon structurée et demandez au candidat de vous montrer les habiletés attendues pour le niveau du brevet examiné. Cela est particulièrement important pour ceux qui ont fait leur cours de premier saut il y a longtemps. Les procédures d'urgence enseignées avec l'équipement d'apprenti peuvent ne pas être appropriées pour l'équipement plus chargé des plus expérimentés.

Annotations pour voile sportive A, B et C

L'objectif de l'annotation pour voile sportive est de passer en revue les informations données au cours de la progression du parachutiste dans les différents brevets. L'Instructeur Examineur doit veiller à ce que toute personne délivrant des annotations pour voile sportive le fasse conformément aux spécifications disponibles sur le site Web à titre de document d'orientation générale. L'octroi des annotations pour voile sportive devrait être encadré comme suit:

- Brevet A: discussion guidée avec le candidat au brevet, qui n'hésite pas à demander les informations qui lui manquent.
- Brevet B: examen complet des annotations pour voile sportive du brevet A durant lequel l'entraîneur 2 ou l'Instructeur Examineur pose des questions sur le contenu du brevet A. Puis discussion guidée sur le nouveau contenu de l'annotation pour voile sportive pour le brevet B
- Brevet C: le candidat au brevet C devrait répondre aux questions de l'Instructeur Examineur ou de l'entraîneur 2 sur le contenu des annotations pour voile sportive A et B en vue de devenir un bon mentor et entraîneur (s'il se qualifie).

Annotations pour les sauts de nuit et les sauts à l'eau:

Les informations relatives aux annotations sur ces deux types de sauts sont disponibles sur le site Web de l'ACPS. On peut recevoir ces annotations sans effectuer de saut, et ces annotations ne sont pas requises pour l'obtention d'un brevet. Cependant, un examen approfondi des connaissances du candidat est obligatoire. Mettez l'accent sur la sécurité et indiquez qu'il devra recevoir des instructions de révision avant d'effectuer le saut. Il est également recommandé de faire les sauts de nuit et les sauts à l'eau sous la surveillance de quelqu'un qui en a effectué.

2.2.3 ÉVALUATION DES SÉRIES EN VUE DE L'OBTENTION DES BREVETS

Les différentes séries en chute libre ont pour but de confirmer que le parachutiste possède le contrôle requis dans les trois axes pour le brevet concerné. Habituellement, pour cette évaluation, l'Instructeur Examineur examine la vidéo du saut. Les informations actuelles sur la manière d'évaluer ou de noter la série en chute libre sont disponibles dans le MIP 4B: Règles des compétitions - Voltige et précision à l'atterrissage.

Document de référence IE – mail 2026

Ce document est contrôlé. La seule version officielle de ce document est celle qui se trouve sur le site Web de l'ACPS.

Toutes les copies imprimées (format papier) sont des versions non officielles.

2.3 LE RÔLE DE L'INSTRUCTEUR EXAMINATEUR DANS LES CERTIFICATIONS

2.3.1 EXIGENCE DE PORTFOLIO POUR LES CANDIDATS AUX CERTIFICATIONS D'ENTRAÎNEUR ET D'INSTRUCTEUR

L'Instructeur Examineur a le privilège et la responsabilité de vérifier le portfolio des candidats aux certifications d'entraîneur et d'instructeur. Il s'agit d'une responsabilité importante qui ne doit pas être prise à la légère. L'Instructeur Examineur peut vérifier que le candidat a satisfait à toutes les exigences, selon les conditions minimales de l'ACPS. La signature de l'Instructeur Examineur sur un portfolio indique que le candidat possède les justificatifs nécessaires pour recevoir la certification finale demandée.

*Concrètement, l'Instructeur Examineur assume la **responsabilité** que le candidat a toutes les compétences requises pour la certification qui est en train d'être délivrée. Si vous avez des doutes sur les capacités du candidat, parlez-en à votre instructeur en chef ou à l'administrateur de certification de l'ACPS.*

Les instructions pour l'Instructeur Examineur figurent dans chaque portfolio et se trouvent sur le site Web de l'ACPS, dans la section « certifications ».

Lorsque vous recevez un portfolio pour la certification finale, assurez-vous que:

- **TOUS** les champs du portfolio sont remplis. Il ne doit y avoir aucun blanc. Les portfolios soumis avec des informations manquantes seront retournés au candidat et il sera demandé au signataire, comme l'instructeur examineur, pourquoi le portfolio a été signé alors que des informations manquaient.
- Le portfolio a été signé et daté à tous les endroits requis.
- Une **personne dûment autorisée** a signé pour les volets pratiques, comme indiqué dans le portfolio. Si vous n'êtes pas sûr que la certification de la personne qui a signé est valide, veuillez contacter le bureau national pour vérification.

Les informations sur les différentes certifications d'entraîneur et d'instructeur et sur la responsabilité associée à la signature de l'Instructeur Examineur pour chacune d'elles se trouvent dans chaque portfolio. L'Instructeur Examineur peut également consulter le MIP 1 et le site Web de l'ACPS.

2.3.2 CERTIFICAT DE SAUTS DE DEMONSTRATION

Le saut de démonstration est très valorisant et peut servir à l'occasion d'un outil de marketing. C'est une bonne occasion de partager avec le public ce sport intense et passionnant et en plus être payé pour cela! Le saut de démonstration permet aussi de mieux faire connaître le sport en faisant tomber les vieux préjugés tout en donnant une image positive du parachutisme.

Bien sûr, le saut de démonstration apporte beaucoup de satisfaction personnelle mais aussi des risques plus grands. Tout le monde dans l'industrie du spectacle sait que la représentation première est différente de la répétition; il en va de même pour le saut de démonstration. Même avec des centaines ou des milliers de sauts dans différents centres, vous serez plus nerveux avant de sauter devant une foule et/ou des caméras de télévision. Même si le terrain est sans obstacle et plus grand qu'à la zone de sauts ou vous sautez normalement, le saut de démonstration N'EST PAS un saut comme les autres! Rater un atterrissage à votre ZS vous coûtera peut-être une caisse de bière, mais rater un atterrissage lors d'un saut de démonstration aura des conséquences beaucoup plus graves. En plus de vous ridiculiser face à vos coéquipiers et de donner une très mauvaise image du sport, vous pourriez faire face à de graves litiges.

Un minimum de qualifications et d'approbations réglementaires est nécessaire pour diriger une « *descente en parachute au-dessus d'une zone bâtie ou d'un rassemblement de personnes* »; c'est la définition que Transport Canada fait des sauts de démonstration. Transport Canada exige que seuls les sauteurs ayant fait preuve de leur compétence puissent participer aux sauts de démonstration. L'ACPS est habilitée à faire la certification de ces sauteurs grâce au Certificat de saut de démonstration (CSD).

Un Instructeur Examineur possédant un CSD actif est habilité à décerner le CSD. L'Instructeur Examineur doit:

- Faire l'approbation des exigences pratiques telles qu'énoncées dans la demande de CSD. Il est à noter que l'entrée et l'arrêt doivent être à l'intérieur du rayon de 5 mètres de la cible. Il est interdit d'effectuer une descente en piqué en entrant dans l'aire d'atterrissage à un endroit où la foule pourrait se tenir et certainement pas de l'autre côté.
- Faire passer l'examen du CSD. Après que le candidat ait réalisé ses 10 sauts de qualification, vous pouvez lui faire passer l'examen écrit. Le candidat doit obtenir une note de passage de 80 % à l'examen écrit du CSD.
- Signer les exigences annuelles de maintien de certification. REMARQUE: Concernant les avoir exécuté 50 sauts au cours des douze derniers mois (dont 10 d'entre eux qui doivent avoir été exécutés dans une cible désignée de 5 m de diamètre mais pas nécessairement consécutifs et, avoir utilisé un parachute conforme (charge alaire et caractéristiques de vol) pour tout saut de démonstration.

Les exigences liées à l'obtention d'un Certificat de sauts de démonstration sont détaillées dans le MIP 1.

Les divers formulaires contenant de l'information sur le Certificat de sauts de démonstration se trouvent sur le site Web de l'ACPS à la section Certifications. Par exemple: Formulaire de demande d'assurance pour les sauts de démonstration et COAS.

L'assurance pour les sauts de démonstration est offerte uniquement aux participants enregistrés de l'ACPS titulaires d'un Certificat de sauts de démonstration valide et qui participent à un saut de démonstration pour lequel on a contracté l'assurance de l'ACPS.

ANNEXE I - ANNOTATION POUR SAUT DE NUIT

Un saut de nuit est un saut en parachute effectué entre une heure après le coucher de soleil (officiel) et une heure avant le lever du soleil.

Référence au MIP 1

Tout saut en parachute peut être effectué si la vitesse maximale du vent à la hauteur de la voilure respecte les recommandations suivantes:

- saut de nuit ou à l'eau: 10 mi/h (5 m/s);

Tout parachutiste détenant un brevet A (ou de niveau supérieur) et l'annotation « saut de nuit » devrait réviser les procédures recommandées dans le MIP 2B avant d'effectuer un saut de nuit. Les sauts de nuit sont effectués en portant une lumière constante ou intermittente, visible sur 360°. Tous les instruments devraient être continuellement éclairés. Tout parachutiste désirant participer à un saut de nuit doit avoir de bonnes compétences de contrôle de voilure et être capable d'effectuer des atterrissages debout sécuritaires.

Tout parachutiste effectuant son premier saut de nuit devrait être supervisé, peu importe le niveau de son brevet.

Tout participant à des activités de parachutisme de groupe la nuit doit détenir un brevet B de l'ACPS et l'annotation « saut de nuit » en plus d'être parfaitement à l'aise avec des activités équivalentes de chute libre de groupe pendant la journée.

Sujets à aborder lors d'un briefing pour un saut de nuit:

Hypoxie -- une diminution de l'oxygène dans les tissus par le sang, causant une diminution d'alimentation en oxygène du cerveau. Ce phénomène survient en haute altitude due à la pression d'air plus faible.

Bâtonnets de la rétine -- cellules particulièrement évoluées de la rétine de l'œil qui peuvent réagir à de très faibles niveaux de luminosité (p. ex. la nuit).

Les deux principaux facteurs en physiologie aéronautique sont la *saturation artérielle en oxygène* et la *période d'exposition à de faibles niveaux d'oxygène*. Lors de la montée en altitude en avion, la pression atmosphérique diminue et entraîne une réduction de la saturation artérielle en oxygène. En raison de plusieurs facteurs, ce n'est cependant pas une relation linéaire. Le premier effet de l'hypoxie est une diminution de la vision nocturne puisque les bâtonnets de la rétine sont très sensibles au niveau d'oxygène réduit. Les effets commencent à 1 500 m (5 000 pi).

Il est **VIVEMENT CONSEILLÉ** de ne pas fumer avant de se préparer pour un saut de nuit. Fumer réduit le niveau de saturation artérielle en oxygène, augmentant l'hypoxie et réduisant la vision nocturne d'environ 5 000 pi.

Lors de l'atterrissage, il est fréquent que les gens veuillent freiner de manière anticipée. Il est conseillé aux sauteurs de nuit inexpérimentés d'éviter l'envie de freiner trop tôt et de garder la tête haute et les yeux au niveau avec l'horizon. Si un freinage est amorcé trop tôt – **ARRÊTEZ** (par exemple, maintenez les freins à ½). Continuez ensuite le freinage à l'altitude appropriée (environ 10 pieds).

Les directives d'atterrissage devraient être très claires pour les sauteurs: faire face à la même direction que l'éclairage afin de voir la lumière de derrière et éviter d'être ébloui. Les obstacles devraient être bien éclairés, ainsi les sauteurs pourront éviter d'atterrir près des lumières indiquant les obstacles.

L'ordre des sauts devrait être établi selon l'expérience, le nombre de passes, les altitudes de déploiement, le type de voile, etc. Par exemple, l'ordre de sortie devrait généralement être: d'abord les sorties à basse altitude; en formation, les voiles plus grandes sont déployées avant les plus petites; les petites voiles sortent avant les grandes, les *freeflyers* sortent avant ceux qui font de la formation en chute libre (souvenez-vous, il y a peu de vent, gardez beaucoup d'espacement). Organisez les déploiements de manière à ce que la voile la plus rapide soit déployée le plus bas, la voile la plus grande/lente soit déployée la dernière, et que les voiles soient séparées par un espacement d'environ 500 pieds (en tenant également compte du pivotement). À haute altitude, les sauts immédiatement suivis de l'ouverture du parachute devraient être coordonnés avec le pilote de l'avion afin d'éviter la rencontre avec toute circulation aérienne imprévue sous voile à plusieurs milliers de pieds d'altitude.

Les sauteurs devraient rester dans le noir, à l'abri de **TOUTE** source de lumière pour un minimum de 30 minutes avant l'embarquement. L'œil a besoin de 30 minutes pour s'adapter à la noirceur et un seul éclair de lumière lui fera perdre entièrement la vision nocturne. Cela inclut les bâtons lumineux et les feux stroboscopiques. Ceux-ci devraient être éteints ou couverts de ruban adhésif (ou d'un matériel prévenant toute fuite de lumière). Attendez au moment de quitter l'avion pour craquer les bâtons lumineux (pour les activer).

À bord de l'aéronef, les sauteurs doivent conserver **TOUTE** source de lumière hors de la vue du pilote. Le pilote a également besoin de la vision nocturne même si le tableau de bord est éclairé. Ne jamais pointer une lumière en direction des yeux du pilote ou de tout autre sauteur.

Si vous utilisez un équipement brillant dans l'obscurité, assurez-vous qu'il a été exposé à un fort éclairage durant environ 1 heure.

******* Les gens au sol ne devraient **JAMAIS** utiliser une lampe de poche afin de chercher une voile dans les airs lors d'un saut de nuit. La lumière pourrait temporairement aveugler un sauteur au moment le plus crucial de l'approche à l'atterrissage.

Une fois atterri, sortez immédiatement de la zone d'atterrissage, gardez votre casque en place, vos bâtons lumineux bien visibles et gardez l'œil ouvert pour une voile qui pourrait soudainement sortir du noir. Après s'être posés en toute sécurité, tous les sauteurs devraient se diriger au point de contrôle afin de s'identifier auprès d'un contrôleur qui tient une liste de présence. Le contrôleur avisera le responsable de la sécurité du centre de parachutisme si quelqu'un manque à l'appel; cela est nécessaire en cas d'atterrissage en dehors de l'aire d'atterrissage, d'une libération ou d'un mauvais repérage.

Les sauteurs sont priés de porter un sifflet afin d'émettre un signal aux autres voiles.

Les sauteurs sont priés de porter une petite lampe de poche, bien attachée à l'intérieur de la combinaison de saut ou à l'intérieur de la manche. Elle peut être utilisée pour inspecter la voile après son ouverture. Elle ne devrait JAMAIS être utilisée pour repérer d'autres sauteurs sous voilure, puisque cela pourrait les aveugler temporairement.

EXAMEN – ANNOTATION POUR SAUT DE NUIT

Pour les IEs qui effectuent cette évaluation, la feuille de réponses à ces questions se trouve sur le site de téléchargement avec les examens des brevets.

1. Quel brevet est requis pour participer à un saut de nuit ?
2. Quel brevet est requis pour participer à un saut de nuit en groupe ?
3. Quelle est la vitesse maximale de vent autorisée pour un saut de nuit ?
4. Quel est le temps minimum requis pour l'adaptation de la vision nocturne ?
5. Qui est responsable d'assister à chaque briefing spécifique aux sauts de nuit ?
6. Que faire si vous ne parvenez pas à lire votre altimètre pendant la chute libre ?
7. Quel équipement est nécessaire pour un saut de nuit ?

Choix multiple

8. Le saut de nuit exige une préparation spéciale, un entraînement et une vigilance accrue pour plusieurs raisons, notamment :
 - a. vision réduite
 - b. stress accru dû à un nouvel environnement
 - c. responsabilité accrue du sauteur
 - d. atterrissage difficile en raison de la visibilité réduite
 - e. toutes les réponses ci-dessus
9. Les sauteurs de nuit débutants :
 - a. doivent exécuter un délai maximal de 20 secondes, quel que soit leur niveau de brevet
 - b. doivent être supervisés, quel que soit leur niveau de brevet
 - c. doivent sauter seuls pour travailler leur relaxation, leur conscience de l'altitude et l'activation de leur parachute principal
 - d. toutes les réponses ci-dessus

Vrai/Faux

10. Fumer une cigarette ou vapoter avant un saut de nuit est une bonne idée.
11. Les sauts de nuit étant différents, les vérifications de l'équipement ne sont pas requises.
12. Les lampes de casque et autres instruments lumineux doivent être couverts pendant le vol.
13. Après avoir déployé votre parachute, vous devez procéder à une vérification visuelle avant de relâcher les freins et d'effectuer un contrôle sous voile.
14. Si vous ne voyez pas le sol (par exemple, si vous atterrissez loin de la zone de largage éclairée), vous devez atterrir avec les freins à mi-course et vous préparer à effectuer un roulé-boulé.
15. Après votre saut de nuit, vous devez quitter discrètement et rapidement la zone de saut et aller célébrer votre exploit.
16. Si vous pensez qu'une autre voile est trop proche, criez ou sifflez pour avertir la personne de votre présence.

ANNEXE II - ANNOTATION POUR SAUT À L'EAU

Un saut à l'eau est un saut en parachute planifié dont l'atterrissage se fait dans un plan d'eau libre d'une profondeur d'au moins 1,5 m (5 pi). Cette expérience peut être agréable à condition de respecter la procédure normale et de prendre quelques précautions supplémentaires. La présente section présente les grandes lignes d'un saut à l'eau, notamment la planification, la formation, la réalisation du saut et les responsabilités après le saut.

Pour connaître les limites de vent permises, consulter le MIP 1.

QUALIFICATIONS

Tout parachutiste détenant un brevet A (ou de niveau supérieur) et l'annotation « saut à l'eau » devrait réviser les procédures recommandées dans le MIP 2B avant d'effectuer un saut à l'eau. En plus de respecter les recommandations générales portant sur l'équipement et les exigences en vertu des règlements généraux de sécurité, le parachutiste qui effectue un saut à l'eau devrait être capable de nager et porter des chaussures de sport, un vêtement de flottaison individuel et un équipement conçu de façon à ce qu'il puisse facilement sortir du harnais .

Tout parachutiste effectuant son premier saut à l'eau devrait être supervisé, peu importe le niveau de son brevet.

Il est fortement recommandé à tout parachutiste ne possédant pas l'annotation « saut à l'eau » et n'ayant aucune intention de participer à un saut à l'eau d'obtenir de l'information sur un amerrissage involontaire dans le cadre de la révision de ses procédures d'urgence.

Équipement de flottaison: Équipement fixé au parachutiste qui, une fois gonflé, le maintiendra, lui et son équipement de parachutisme, à flot.

RÈGLEMENTATION PARTICULIÈRE

1. ACPS

- a. Vents maximaux - 10 MI/H (9 NŒUDS, 5 M/S)
- b. Embarcation de sécurité motorisée suffisamment grande pour accueillir le conducteur, un assistant, les sauteurs et leur équipement.

2. Transports Canada

- a. Autorisation d'espace aérien (le cas échéant). Comme un lac n'est pas normalement une aire d'atterrissage, il pourrait être nécessaire d'obtenir une approbation MOT ou du moins publier un message aux navigants aériens (NOTAM).

ÉQUIPEMENT SPÉCIAL

- Système de parachute dans lequel le DDA, la carte de pliage et les poids (s'il y en a) ont été retirés.
REMARQUE Les fabricants de voilures conseillent de ne pas immerger les voilures dans l'eau, car cela enlève leur couche de protection anti-UV en plus de pouvoir augmenter leur porosité, ce qui a pour effet de nuire à leur performance.
- Dispositif de flottaison approprié pour l'entrée à l'eau du parachutiste. Il est recommandé d'utiliser une combinaison isothermique, courte ou longue, car ce vêtement assure le plus grand degré de flottaison tout en n'entravant pas le retrait du harnais une fois que le parachutiste est entré dans l'eau. Il contribuera également à ce que le parachutiste maintienne sa température corporelle jusqu'à l'arrivée du bateau. Parmi les autres dispositifs de flottaison appropriés se trouvent les gilets de sauvetage avec cartouche de CO₂ ou à gonflage manuel; toutefois, ceux-ci peuvent présenter un danger s'ils sont gonflés alors que le parachutiste porte toujours le harnais du parachute. Quant aux gilets de sauvetage qui ne se gonflent pas, ils sont à éviter, étant donné qu'ils gêneront l'ajustement du harnais.
- Centre de parachutisme Aéronef de largage adapté pour le saut en parachute, exempt de tout équipement qui pourrait tomber.
- Aides à l'entraînement appropriés permettant aux parachutistes de s'exercer à mettre en pratique les procédures requises du saut de l'avion jusqu'à l'entrée à l'eau.

Personnel au sol / équipe de récupération

- Embarcation assez puissante pour rester en place malgré les vents ou courants changeants et assez grande pour accueillir le conducteur, un assistant, les sauteurs et leur équipement. L'embarcation doit également être équipée des accessoires suivants:
 - Sacs de plastique ou contenants pour les parachutes afin de minimiser les dommages potentiels à l'équipement
 - Trousse de premiers soins
 - Bouée ou marqueur de positionnement
 - Radio communiquant avec le personnel au sol et l'avion
 - Remarque: La récupération de l'équipement doit se faire à la main, car les harpons et autres types de gaffes peuvent endommager l'équipement
- Le personnel au sol doit également avoir l'équipement suivant en sa possession:
 - Indicateur de direction du vent;
 - Trousse de premiers soins
 - Radio communiquant avec le bateau de récupération et l'avion
 - Véhicule de sécurité en cas d'atterrissage hors de l'aire prévue

MARCHE À SUIVRE POUR LE SAUT À L'EAU

1. Préparation

- Avant d'entreprendre un saut à l'eau, la personne responsable du saut doit tenir un briefing pour s'assurer que tous les parachutistes et tous les membres du personnel de soutien connaissent leurs responsabilités. Ce briefing doit se faire avant que les parachutistes ne fassent leur entraînement; de même, le personnel au sol aura suffisamment de temps pour s'installer et analyser les conditions de l'eau, ainsi que pour préparer les sauteurs mentalement à ce qui les attend. Voici les membres du personnel qui doivent être présents:
 - Pilote
 - Instructeur largueur
 - Personnel au sol/équipe de récupération
 - Tous les parachutistes participant au saut
- Le briefing doit aborder les points suivants:
 - L'horaire, pour s'assurer que tout le personnel est à l'heure et prêt à partir
 - Un horaire bien pensé permet également d'effectuer d'autres activités simultanément
 - La confirmation, par le pilote et le personnel au sol, qu'ils ont tout l'équipement requis pour bien effectuer leur travail
 - La confirmation que tous les parachutistes ont leur équipement de sécurité et que cet équipement est prêt pour le saut
 - Les procédures d'arrêt de saut (annulation)
 - Les conditions actuelles de la météo, du vent et de l'eau
 - Les tests de vérification de la radio
- Entraînement au sol avant le saut. Tous les parachutistes effectuant un saut à l'eau doivent démontrer les aptitudes énumérées plus bas, et ce, en portant un gilet de sauvetage ou une combinaison isothermique. Il est recommandé que les sauts à l'eau soient espacés d'au plus 10 secondes pour éviter d'avoir à utiliser des altimètres.
 - Décompte de 10 secondes
 - Déploiement correct du parachute
 - Détachement de la SOA
 - Détachement des attaches des sangles de cuisses et de poitrine
 - Retrait de la sangle de poitrine de la boucle de verrouillage à 1000 pieds
 - Procédures adéquates d'arrondi – Il faut aviser les parachutistes qu'ils doivent laisser le parachute planer après l'entrée dans l'eau et s'abstenir de freiner à fond. Ainsi, le parachute s'avancera vers l'avant et évitera de tomber sur le sauteur. REMARQUE: Pour éviter des blessures graves, avisez les parachutistes qu'ils doivent attendre d'être dans l'eau avant de se libérer de la voilure principale, car il est difficile d'évaluer la hauteur au-dessus de l'eau
 - À ce stade, les parachutistes devraient se tenir debout au sol et s'exercer à s'extirper de leur équipement en portant leur gilet de sauvetage ou leur combinaison isothermique mouillée, puis gonfler manuellement le dispositif de flottaison. Une fois qu'ils ont réussi à retirer leur équipement de parachutisme, ils

doivent garder le contrôle de leur conteneur jusqu'à ce qu'ils soient repêchés par le bateau

- **REMARQUE:** Le conteneur du parachute flottera un certain temps en raison de l'air emprisonné dans le parachute de secours plié. Il est donc important de prévenir les parachutistes de ne pas paniquer lorsqu'ils se déferont de leur harnais une fois dans l'eau.
- Lorsque tous les parachutistes ont terminé leur exercice de simulation, il faut leur expliquer le déroulement du saut.
- Il faut également informer les parachutistes des altitudes d'ouverture, qui doivent être d'au moins 3 000 pieds afin qu'ils aient assez de temps pour effectuer leur exercice pratique dans les airs et se préparer à l'amerrissage.
- Enfin, il faut aviser les parachutistes que le contrôle en chute libre peut être réduit étant donné qu'ils portent moins de vêtements qu'à l'habitude.
- **REMARQUE:** Les parachutistes peuvent effectuer des exercices supplémentaires dans une piscine ou dans un environnement contrôlé pour s'exercer à sortir d'en-dessous d'une voile à la nage ou simplement à nager sur-place.

2. Procédures en montée

- Après le décollage, l'instructeur largueur devrait mener une dernière vérification afin de s'assurer que les articles de sauvetage n'entraveront pas le fonctionnement des parachutes et que tous les sauteurs sont prêts.
- Lorsque l'aéronef approche du point de largage, l'instructeur largueur devrait confirmer l'emplacement, repérer l'indicateur de vent au sol, confirmer la direction du vent et donner l'autorisation de sauter.
- Une fois au-dessus du point de largage, une évaluation de la force du vent doit être faite.
- Pour chaque passe, un maximum d'un sauteur par bateau de sauvetage devrait être largué, afin de garantir assez de temps entre les passes pour permettre aux bateaux de sauvetage de récupérer les sauteurs.

3. Personnel au sol / équipe de récupération

- À leur arrivée à l'aire d'amerrissage, les équipes des bateaux de sauvetage devraient procéder à une dernière vérification de leur équipement et de l'aire d'amerrissage afin de repérer tout obstacle caché et les marquer d'une bouée.
- L'équipe de récupération au sol devrait s'assurer que l'indicateur de vent est clairement visible pour l'aéronef et les sauteurs.
- Dès que les sauteurs sont dans les airs, chaque bateau doit repérer un sauteur et se diriger vers lui à son entrée dans l'eau.
- Lorsque le bateau arrive au sauteur, celui-ci passe son conteneur au bateau de sauvetage avant de monter à bord. Une fois à bord, le sauteur aidera au rapatriement de l'équipement. **REMARQUE** – Les contenants Rubbermaid sont les plus efficaces et permettent de récupérer et transporter l'équipement rapidement tout en minimisant les risques de dommage.
- Assurez-vous que les balises et les bouées soient retirées et qu'aucun déchet ou équipement ne soit oublié. Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés.

4. Procédures d'après-saut

- Toutes les pièces de métal du parachute et du conteneur devraient être bien séchées. Les gaines de câble en métal devraient être étirées à l'aide d'une corde et d'un petit bout de tissu.
- Les parachutes de réserve devraient être déployés et accrochés à sécher avec la voile principale et le harnais du parachute à l'abri de la lumière du soleil ou de lumières fluorescentes, puisque l'exposition à ce type de lumière fera en sorte que le nylon se détériorera.

5. Situations inhabituelles

- Défaillance de la voile – Advenant une défaillance de la voile, suivez la procédure habituelle. Une fois sous voile, assurez-vous de vous diriger vers l'aire d'amerrissage prévu et poursuivez votre préparation à l'amerrissage. REMARQUE Assurez-vous d'atteindre l'eau avant de commencer à détacher la sangle de poitrine.
- Défaillance du dispositif de gonflage – Il est recommandé que les sauteurs portent un maillot ou une combinaison courte afin d'éviter qu'une telle défaillance se produise. REMARQUE – La plupart des conteneurs de parachute peuvent flotter et offrir un moyen de flottaison en attendant le bateau de sauvetage.
- Si vous amérissiez par grand vent ou fort courant – libérez votre voile principale après l'entrée dans l'eau et éloignez-vous-en.

PROCÉDURE EN CAS D'AMERRISSAGE INVOLONTAIRE

1. Évitez l'amerrissage lorsque possible.
2. Dirigez-vous vers le rivage le plus près.
3. Détachez la SOA.
4. Détachez la sangle de poitrine.
5. Retirez le bout des sangles de jambe de leur rangement.
6. Amérissiez face au vent et laissez la voile s'échouer.
7. Détachez les sangles de jambe et retirez le harnais.
8. Débarrassez-vous de tout poids supplémentaire que vous pourriez transporter.
9. Si vous utilisez un casque sans trous d'aération, emprisonnez de l'air à l'intérieur et utilisez-le comme dispositif de flottaison. Vous pouvez également détacher la voile principale et utiliser le fond du conteneur comme flotteur pour atteindre le rivage.

ÉVALUATION

Afin de pouvoir sauter, tous les sauteurs voulant participer au saut à l'eau doivent prouver physiquement qu'ils respectent les exigences pratiques de la formation au sol préalable au saut. Il n'est pas nécessaire de faire un saut à l'eau pour recevoir votre annotation. Toutefois, rien ne saurait remplacer l'expérience de votre premier saut à l'eau. Chaque fois qu'un saut à l'eau est réalisé, une séance d'information complète doit être donnée. Il est également recommandé de mener une forme de formation en piscine.

EXAMEN – ANNOTATION POUR SAUT A L'EAU

Pour les IEs qui effectuent cette évaluation, la feuille de réponses à ces questions se trouve sur le site de téléchargement avec les examens des brevets.

1. Quelle est la qualification minimale requise pour participer à un saut à l'eau ?
2. Quelle est la force maximale de vent pour un saut à l'eau planifié ?
3. Quelles actions doivent être entreprises avant l'amerrissage ?
 - a. Desserrer la sangle de poitrine.
 - b. Déconnecter le système RSL (au cas où il faudrait larguer la voile principale).
 - c. Desserrer les sangles de cuisse, mais NE PAS détacher les mousquetons avant l'amerrissage.
 - d. Gonfler les gilets de sauvetage (à CO2 ou par la bouche).
 - e. Toutes les réponses ci-dessus.
4. Quel équipement est requis pour un amerrissage volontaire ?
5. Quelle est la technique appropriée pour atterrir dans l'eau lors d'un amerrissage volontaire ?
 - a. Desserrez la sangle de poitrine (ne la détachez pas).
 - b. Placez-vous face au vent : la voile atterrira ainsi dans l'eau derrière vous, évitant de vous encombrer.
 - c. NE LÂCHEZ PAS le harnais (attention aux sangles de cuisse) avant le contact avec l'eau.
 - d. Éloignez-vous du matériel (au moins de la voile principale).
 - e. Dirigez le bateau vers vous pour être récupéré.
 - f. Toutes les réponses ci-dessus.
6. Quelle est la technique appropriée après l'atterrissage dans l'eau, si la voile est au-dessus de vous ?
 - a. Détachez le harnais (détachez la sangle de poitrine et les sangles de cuisse).
 - b. Glissez hors du harnais.
 - c. Plongez sous et devant la voile lorsqu'elle repose sur l'eau.
 - d. Toutes les réponses ci-dessus.

ANNEXE III - VERIFICATION DU CARNET DE SAUTS

La vérification ou l'examen d'un carnet de sauts et des documents de qualification est l'une des fonctions principales de l'IE. Il est de la responsabilité de l'IE de s'assurer que les détails appropriés sont complétés pour les carnets de sauts qui seront utilisés pour une demande de brevet ou de qualification. C'est essentiel pour des raisons de responsabilité et permet à l'ACPS de traiter cette demande en temps opportun. Une entrée de carnet de sauts correctement remplie doit contenir au minimum les éléments suivants :

- Numéro du saut
- Date
- La compétence ou l'exigence remplie selon les MIP.
 - Par exemple, si la compétence est d'« *obtenir un minimum de 5 points en 35 s après la sortie, sur 5 sauts de formation à quatre en chute libre comprenant au moins 4 différentes formations de la FAI par saut* » (Brevet C), et que le candidat écrit « formation à 4, 6 points », l'IE ne peut pas déterminer si l'exigence a été satisfaite. L'entraîneur signataire doit modifier l'entrée de manière à refléter correctement la compétence. Pour l'exemple ci-dessus, il serait plus approprié d'écrire « formation à 4, H-O-M-E réussi, 6 points, en 35 secondes ».
 - Autre exemple, si la compétence consiste à effectuer « 10 atterrissages autoguidés, debout, sécuritaires, dans un rayon de 30 mètres de la cible » (Brevet A), le carnet de sauts doit indiquer qu'en plus d'être précis, l'atterrissage était sécuritaire, debout, etc. (voir la photo ci-dessous).
- Informations sur l'entraîneur/instructeur signataire
 - Numéro ACPS (pas du brevet)
 - Certification
 - Signature

Il peut y avoir des cas où les tâches sont complétées par un entraîneur appartenant à une autre organisation de la FAI. Dans un tel cas, elles doivent être contresignées par un entraîneur de l'ACPS qui peut attester que l'habileté a été complétée, une attention particulière doit être portée pour s'assurer que l'habileté est complétée selon les exigences du brevet de l'ACPS. Par exemple, quelqu'un écrivant « saut d'entraîneur » pour être utilisé pour son annotation de vol relatif à 2 n'a pas assez de détails pour déterminer si un vol relatif à 2 a été complété selon les exigences spécifiques de l'annotation.

En signant une demande de brevet, vous attestez que toutes les exigences ont été remplies et correctement documentées dans le cahier des sauts ou le formulaire de certification du candidat. Ne signez pas une demande sans avoir vérifié de manière indépendante que toutes les exigences sont remplies et documentées correctement. L'ACPS vérifie toutes les entrées du carnet de sauts pour les brevets C et D et peut effectuer des contrôles d'assurance qualité aléatoires pour d'autres demandes afin de s'assurer de l'exactitude de la documentation.

Exigences de l'ACPS :

Exigence de performances	Signature
Effectuer, lors du même saut en chute libre, un salto arrière, un salto avant et un tonneau.	E1, ECD
Effectuer des virages à plat de plus de 180° dans les deux directions	E1, E3-PV
Effectuer 10 atterrissages autoguidés, debout, sécuritaires, dans un rayon de 30 mètres de la cible.	E1, ECD

Journal de saut:

No. de saut	Date	Altitude de sortie	Lieu	Altitude de sortie	Équipement	Temps de chute libre	Temps de chute libre
18	1 Avr 23	10 pi	SVI	206	Pilot 190	Saut 48 s	Total
<p>Sortie : Bon plongeon, mais il faut garder les pieds en arrière un peu plus longtemps. Chute libre : Exécution d'un salto arrière, un salto avant et un tonneau. Voilure : Exécution d'un virage à plat de 180 degrés dans les deux directions. Atterrissage : Autoguidage, atterrissage debout en toute sécurité à 25 m de la cible.</p> <p><i>(Commentaires du signataire autorisé, le cas échéant)</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Johnny Coach</i> E1 19676</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>							